



Rapport moral 2023

approuvé par l'assemblée générale
du 11 juin 2024



LA VIE SOCIALE

L'assemblée générale de l'association se réunit chaque année pour approuver le rapport financier et le rapport moral et débattre du programme d'actions.

L'association est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale ; renouvelé en 2023, le conseil s'est réuni cinq fois (dont une fois pour élire le bureau) durant l'année écoulée :

Présidente : Nathalie Tubiana

Directrice des risques du Groupe - Caisse des Dépôts

Vice-présidente : Sandra Picard

Directrice communication, Marque et RSE- Compagnie des Alpes

Trésorière : Diane Duong

Responsable RSE - Caisse des Dépôts

Secrétaire : Alain Guillon

Chargé de missions santé-sécurité, achats informatiques et DPO - La Société forestière

Présidente du comité des projets : Patricia Havy

Directrice déléguée pilotage, performance et conditions de vie et responsable transformation – Direction des Clientèles Bancaire - Caisse des Dépôts

Autres administrateurs

Neyla Bouaïta - responsable communication - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Christine Brémond - retraitée - Caisse des Dépôts

Jean-Luc Delerin - retraité - Caisse des Dépôts

Annick Ferré - responsable congrès, salons et partenariats - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Cyrille Fougeron - chef de projet Transformation RH (DH BDT) - Caisse des Dépôts.

Sabine Parnigi-Delefosse - directrice de l'accompagnement de la transformation - CNP Assurances.

Le bureau, mis en place pour renforcer les capacités de mobilisation et donc de réactivité de l'association en partageant plus efficacement les responsabilités, s'est réuni en distanciel cette année. Il met en œuvre les décisions du conseil d'administration et participe à l'administration de l'association.

Présidente : Nathalie Tubiana

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Trésorière : Diane Duong

Secrétaire : Alain Guillon

Le délégué général anime au quotidien l'association (préparation des réunions, pré-instruction des projets, mise en œuvre des actions de communication, gestion des adhésions), en liaison avec le bureau et le conseil d'administration.

Déléguée générale : Christine Akoka

Le comité des projets

Constitué cette année de huit adhérents de CDC Développement solidaire, le comité des projets a examiné **16 projets** en 2023. Un nombre en diminution, les porteurs de projet ayant eu cette année des difficultés à réunir les financements nécessaires pour monter des dossiers.

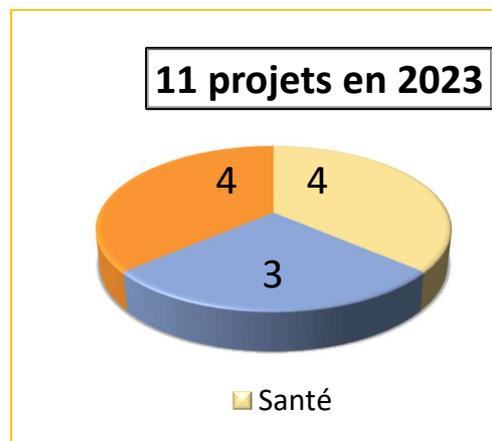
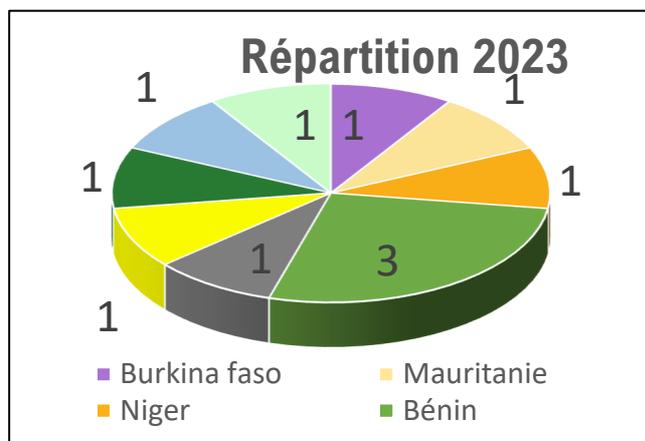
Au cours de son étude, le comité des projets vérifie l'éligibilité du pays concerné (selon l'indice de développement humain notamment), l'adéquation du projet au contexte local, la réelle implication des habitants, et la qualité de l'opérateur français, généralement une association, qui s'engage sur la réalisation du projet à l'étranger. Cette année, en raison des ressources contraintes de CDC DS, le comité a particulièrement regardé la surface financière et le budget du porteur du projet.

Chaque dossier a été étudié par trois personnes, le président et deux analystes. Au cours de **4 séances**, les projets ont été présentés à tous les membres pour être, après concertation, retenus ou refusés.

Les choix du comité ont été ensuite soumis à la validation du conseil d'administration.

Conditions d'éligibilité : les bénéficiaires au cœur du projet

- L'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois années d'activité
- Les projets, de petite ou moyenne dimension, doivent être adaptés aux conditions de développement local (analyse de besoins spécifiques en fonction du climat, du contexte politique, économique et social ; utilisation de matériaux et/ou du savoir-faire local, etc.)
- Les habitants doivent être parties prenantes à la réalisation du projet (don de terrain, participation financière ou technique, responsable local, etc.)
- L'autonomie de la communauté concernée doit être assurée au terme du projet.



Augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux projets

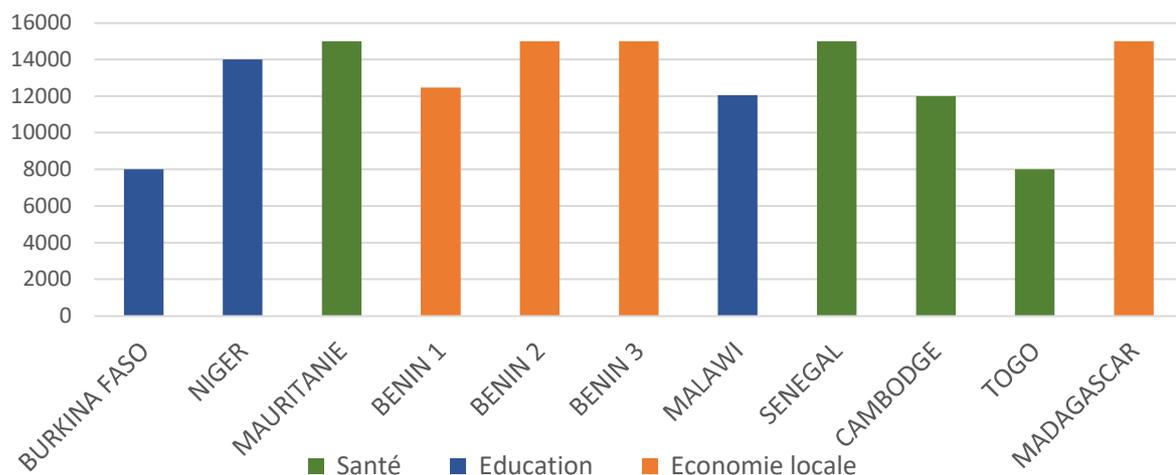
Les conséquences de la crise sanitaire pesant moins sur les ressources de l'association, le budget de financement des projets 2023 a été revu à la hausse cette année encore. C'est ainsi que, après examen des dossiers adressés par les associations, le conseil d'administration a retenu **11 projets pour un montant de 141 510 €**.

La signature de conventions avec les opérateurs

Pour chaque projet, une convention a été signée avec l'association opératrice, qui fixe les engagements et les modalités du partenariat. Partie intégrante de la convention, un petit nombre d'indicateurs de suivi sont conjointement choisis afin de réaliser une évaluation du projet, six mois après son achèvement. C'est la remise de ces indicateurs, inclus dans un bilan final de six mois de fonctionnement du projet envoyé par l'association opératrice, qui déclenche le versement de la dernière tranche de subvention.

Rappelons que **depuis sa création en 1985, CDC Développement solidaire a financé 360 projets, pour un montant de 3 692 690 €** (à fin 2023).

Le montant des financements accordés par projet en 2023



En 2023, les 11 projets se répartissent de façon équilibrée : 4 concernent la santé, 3 portent sur l'éducation, 4 concernent l'économie locale. Comme en 2022, le comité des projets et le conseil d'administration ont surtout mobilisé les moyens financiers sur des projets de première nécessité, en résonance avec la crise sanitaire qui continue de frapper les populations les plus démunies.

Financement de projets liés aux voyages de tourisme solidaire

Le Cosog a organisé à nouveau cette année un voyage solidaire au Bénin, avec trois départs. Le plus cette année : les participants ont pu aller suivre sur place l'avancement d'un projet de création d'une filière de production pour un biocombustible alternatif au charbon de bois, financé en 2023 par notre association. 33 collaborateurs ont participé à ce voyage et ont versé chacun une contribution solidaire (soit 2 475 € au total). Ces dons participeront à rénover et équiper le dortoir et les sanitaires pour les filles inscrites dans une école de sourds, afin qu'elles puissent suivre la scolarité.

Les modalités de financement des projets, ajustées aux ressources

Le montant maximum de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à 15 000 €
L'opérateur doit assurer un autofinancement de son projet à hauteur de 15 %,
Pas de dépôt d'un nouveau dossier tant que le précédent dossier n'est pas terminé et soldé

Le projet se situe dans un pays éligible à l'aide publique au développement (CAD - OCDE)

Les modalités de versement sont précisées dans le cadre de la convention de partenariat, généralement :

- 50 % au démarrage des travaux,
- 40 % à la réception d'éléments significatifs permettant de vérifier l'avancement du projet (factures, rapport intermédiaire, photos, témoignages...),
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

Des modalités particulières sont adoptées pour les projets dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 € :

- 90 % au démarrage des travaux,
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'éléments significatifs permettant de vérifier la réalisation du projet (factures, photos, témoignages) et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

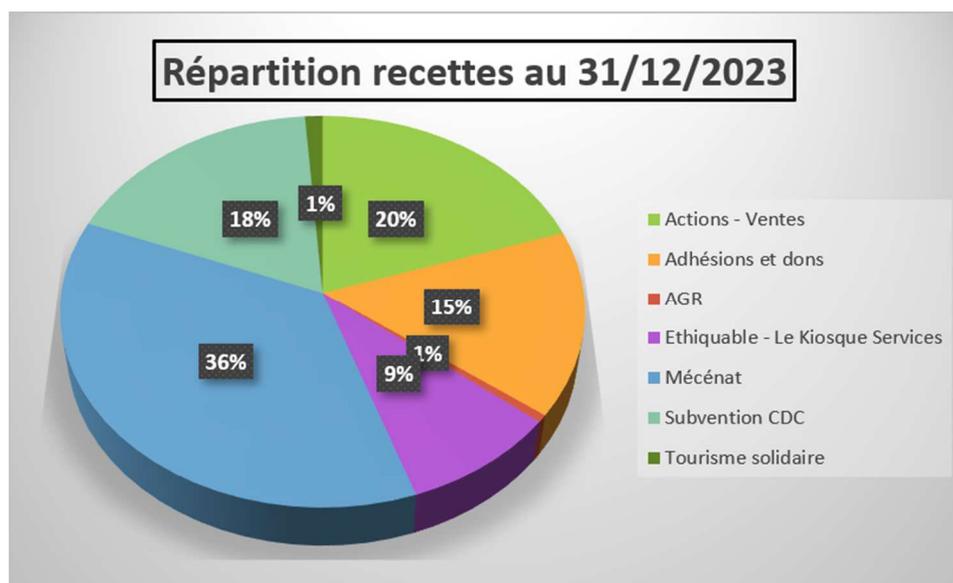
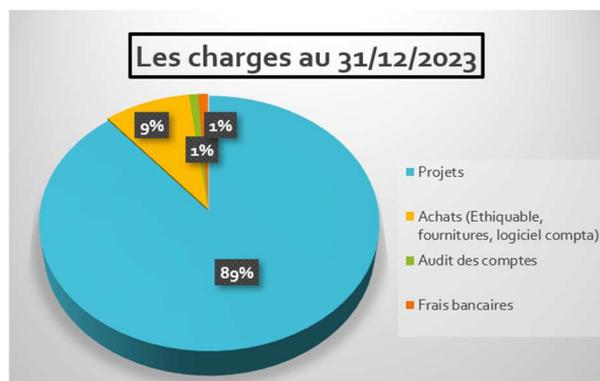
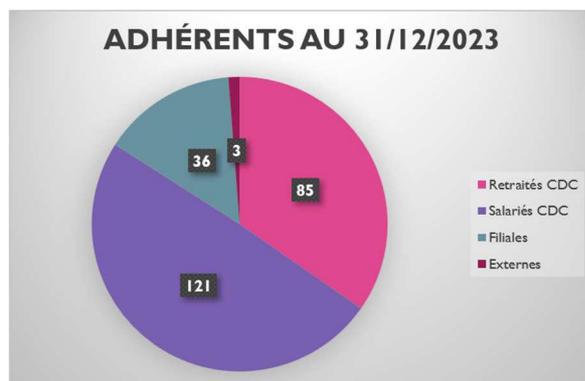
Les projets financés en 2023 figurent en annexe.

LES RESSOURCES

Les principales informations chiffrées concernant les ressources et les charges de l'association figurent dans le rapport financier 2023.

Les adhésions et les dons divers

Les ressources de l'association sont tout d'abord constituées des cotisations de ses adhérents et de dons individuels. En 2023, face à l'attrition des ressources, **245 adhérents et donateurs** (dont 3 donateurs) se sont mobilisés pour apporter leur soutien financier à l'association.



Le soutien de la direction générale de la Caisse des Dépôts

La convention, qui définit les conditions et modalités du soutien apporté par la Caisse des Dépôts à CDC Développement solidaire afin de contribuer à l'accomplissement de son objet, a été renouvelée en 2023.

Engagements de la Caisse des Dépôts

- Subvention annuelle : le montant de la subvention annuelle de la Caisse des Dépôts est égal au montant des cotisations et des dons reçus, versés au titre de l'exercice précédent, dans la limite de 25 000 €. La subvention de fonctionnement de 10 000 €, versée par la Caisse des Dépôts en 2020 en raison des difficultés financières rencontrées par l'association, a été pérennisée.
- Opérations de collectes et dons : elles peuvent être organisées par des services de la Caisse des Dépôts à Paris, dans ses établissements et ses filiales, après des personnels qui versent un don en échange de la remise de livres, de jouets, de matériel informatique réformé, etc... Les services remettent le fruit de ces collectes à l'association.
- Mise à disposition de moyens de fonctionnement : afin de permettre à CDC Développement solidaire d'affecter au soutien des projets toutes les sommes collectées, la Caisse des Dépôts met à la disposition de l'association divers moyens de fonctionnement listés dans l'annexe de la convention.

Les engagements de la Caisse des Dépôts sont subordonnés au respect par CDC Développement solidaire des obligations ci-après définies.

Obligations de CDC Développement solidaire

CDC Développement solidaire s'engage à remettre à la Caisse des Dépôts

- Une déclaration faisant apparaître le montant global des cotisations et dons des membres, perçus au titre de l'exercice précédent,
- Son rapport financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention allouée l'exercice précédent et son rapport moral, établis pour l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'exercice précédent,
- Les comptes annuels faisant apparaître le montant des cotisations et dons perçus au cours de l'exercice précédent, certifiés sincères et exacts par un commissaire aux comptes, relatifs au dernier exercice clos,
- Le programme prévisionnel de ses activités pour l'année en cours et notamment la liste des projets retenus pour financement par l'assemblée générale.

Le soutien du département mécénat de la Caisse des Dépôts (direction de la communication)

Chaque année, le département mécénat de la Caisse des Dépôts apporte un très grand soutien à CDC Développement solidaire, en proposant aux collaborateurs actifs et retraités, ainsi que du Groupe, des places de spectacles en échange d'un don versé au profit de l'association.

En 2023, les ventes de places (à Angers, Bordeaux et Paris) représentent **36 % des ressources** de l'association (**71 560 €**).

Partenariat avec l'AGR

Le traditionnel repas de Noël solidaire rencontre moins de succès chaque année, notamment depuis la pandémie, en partie en raison de la moindre fréquentation des restaurants et des cafétérias gérés par l'AGR. Cette année la collecte a rapporté **1 159 €**.

Il conviendra de s'interroger sur l'opportunité de maintenir ce repas de Noël à l'avenir, au vu du temps et de l'énergie déployés pour l'organisation.

Le partenariat avec le Kiosque Services (ex SVD)

Dans le cadre de la création du Kiosque Services, association qui a remplacé la SVD fin 2020, un partenariat a été conclu avec CDC Développement solidaire. Quatre boutiques (rue de Lille, Austerlitz 1, Angers et Bordeaux) ont vendu les produits de la coopérative Ethiquable au profit de notre association. L'opération a rapporté un bénéfice de **6 472 €, soit une augmentation de 193%**.

Nouveau partenariat avec le réseau Alter Egaux

Alter Egales mettra en avant dans sa communication nos projets en faveur des femmes ; Le réseau s'engage déjà dans l'achat de produits recyclés fabriqués par nos couturières au Burkina Faso, afin de les offrir aux participants de la CDC à la course solidaire annuelle *Enfants sans Cancer* (en septembre).

INITIATIVES DIVERSES

Cette année, les bénévoles se sont fortement mobilisés et ont assuré plusieurs manifestations et collectes.

- Vente de vins et champagne : la Caisse des Dépôts, acteur engagé en termes de RSE, a fait bénéficier CDC Développement solidaire d'un stock important de bouteilles de vins et champagne non utilisées lors des différents événements organisés sur l'ensemble du territoire. La vente a rapporté **24 125€**.
- Des ventes de goodies, de foulards et d'objets fabriqués par une association soutenue au Burkina Faso à partir de bâches événementielles recyclées, ainsi que 2 marchés de Noël (DCB et CDC Habitat) ont rapporté **5 753 € (dont 1 308 € d'achats réalisés par Alter Egales pour la course Enfants sans Cancer)**.
- La DPS a organisé une vente de mobilier de son ancien site à Bordeaux Lac auprès de ses collaborateurs bordelais, au profit de notre association. Cette vente a rapporté **5 030 €**.
- Enfin, les traditionnelles ventes de jouets et livres d'enfants, collectés auprès des collaborateurs, ont été organisées sur deux sites parisiens (rue de Lille et Austerlitz) en décembre ; elles ont rapporté **2 155 €** (quatre fois plus qu'en 2022).

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

- **Le site Internet** : il renseigne les porteurs de projet sur les conditions d'éligibilité de leur dossier et permet de suivre la réalisation des projets. Le site, qui a entièrement été refait en 2022, travaille sur une visibilité accrue via un meilleur référencement des articles.
- **Les supports de communication interne** : les actualités de l'association ont été relayées principalement sur Next, et sur les écrans dynamiques installés dans les halls de plusieurs sites (rue de Lille, Austerlitz 3, Quatuor à Angers). Sans oublier la communauté Next de notre association (260 membres).
- Un **compte Instagram** : Il a été ouvert à la fin de l'année 2022, afin de faire connaître notre association, notamment auprès d'un public jeune. Les associations partenaires s'y sont abonnées et partagent les informations publiées (manifestations, vie des projets, etc).
- **Le livret des projets 2023** : publié après l'assemblée générale, il résume l'ensemble des projets soutenus dans l'année par CDC Développement solidaire. L'édition 2023 de ce document, relookée comme chaque année, a été adressée à tous nos adhérents.
- **Le rapport annuel 2022** : ce livret (réalisé sur la base des documents approuvés par l'AG) a été diffusé à plus de 4 000 exemplaires.
- **Une note de présentation de l'association et des projets financés en 2024** a été communiquée au mois de juin au Mécénat, pour un envoi à tous les collaborateurs du Groupe en Ile-de-France.
- **Quelques présentations de l'association** ont été organisées, auprès des nouvelles promotions des IRA et lors des séminaires destinés aux nouveaux arrivants.

En 2023 l'association poursuit une gestion prudente de sa trésorerie afin d'assurer ses engagements pris (projets des années précédentes), tout en accordant aux projets 2023 une enveloppe en augmentation par rapport à celle de 2022, ceci grâce à d'importantes opérations de collecte de fonds.

Paris, le 11 juin 2024